



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Échéance et évaluation PMND 2014-2019

Question écrite n° 24578

#### Texte de la question

Mme Agnès Firmin Le Bodo interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le plan maladies neurodégénératives (PMND) 2014-2019 qui arrivera à échéance fin 2019. Malgré un budget de 470 millions d'euros sur 5 ans, 96 mesures dédiées à la lutte contre 3 pathologies principales (Alzheimer, Parkinson et sclérose en plaques), ce plan s'avère déjà décevant, ce qui inquiète les acteurs impliqués dans le soutien des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Le nombre de personnes atteintes de ces pathologies ne cesse de croître sous l'effet de l'allongement de l'espérance de vie, du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de personnes atteintes d'une pathologie chronique. Ce sont actuellement 1,2 millions de personnes qui sont touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée en France : une personne sur 3 ne serait néanmoins pas diagnostiquée. Avec 225 000 nouveaux cas chaque année, la maladie d'Alzheimer est la plus fréquente des maladies neurodégénératives et touchera plus d'1,8 million de personnes d'ici 2050. Mais cette maladie a des répercussions non seulement sur les malades, mais aussi sur leurs proches aidants qui soutiennent les malades au quotidien. Ceux-ci ne doivent d'ailleurs plus être considérés comme les variables d'ajustement dans le système de santé français mais bel et bien comme une composante d'un ensemble d'acteurs contribuant à accompagner les malades. Aussi, elle l'interroge sur l'évaluation du PMND 2014-2019 et la mise en place d'un nouveau plan Alzheimer ou toute stratégie nationale de lutte contre ces maladies.

#### Texte de la réponse

Le plan national maladies neuro-dégénératives (PMND) est arrivé à échéance à la fin de l'année 2019. Elaborer un plan de santé suppose d'identifier des priorités et de les financer. Sur ce point, le bilan du PMND, en amont de son évaluation, est plutôt positif : pour ce qui concerne le ministère des solidarités et de la santé, l'ensemble des sommes identifiées lors du lancement du plan ont effectivement été mobilisées pour renforcer l'offre aussi bien médico-sociale que sanitaire. Le bilan fait apparaître un engagement de l'Etat au-delà de ces engagements. Au niveau national, des mesures complémentaires ont ainsi été financées, par exemple l'atténuation de la dégressivité tarifaire qui facilite le recours à l'hospitalisation à domicile. Au niveau régional, le fonds d'intervention régional (FIR) a été utilisé par les agences régionales de santé (ARS) pour assurer le financement d'un renforcement de l'offre et l'appui à de nombreuses expérimentations. A ce jour, il ressort du bilan qu'une dizaine d'ARS a consacré plus de 62 M€ au PMND en plus des financements nationaux. La pertinence d'un plan de santé ne peut uniquement se mesurer au regard des sommes dépensées. Des progrès importants ont été réalisés au cours des années écoulées ; pour exemple, l'élaboration d'une stratégie de diagnostic graduée des troubles neuro-cognitifs où l'Agence nationale du développement professionnel continu prépare actuellement une action importante qui va accélérer l'appropriation de cette stratégie par les médecins généralistes. L'évaluation de ce plan est engagée : deux experts ont été désignés pour évaluer le plan. Il s'agit du professeur Alain Grand, épidémiologiste au CHU de Toulouse et du professeur Yves Joanette, de la faculté de médecine de Montréal. Conjointement avec la ministre chargée de la recherche, il a été demandé à ces experts de remettre un rapport avant l'été 2020. Ce rapport devra permettre, au-delà de la vérification de la mise en œuvre effective des actions, d'estimer la pertinence des réponses apportées et de formuler des propositions pour la suite, de manière complémentaire avec le plan d'action pour le grand âge et l'autonomie. Au cours de cette année 2020,

l'équipe de pilotage du plan continuera à suivre le plan d'action en direction des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées lancé en 2018 ainsi que le bon déroulement des travaux engagés dans le cadre du plan mais non achevés à ce stade, notamment la rénovation de la Banque Nationale Alzheimer.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Agnès Firmin Le Bodo](#)

**Circonscription** : Seine-Maritime (7<sup>e</sup> circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 24578

**Rubrique** : Maladies

**Ministère interrogé** : [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire** : [Solidarités et santé](#)

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le** : [19 novembre 2019](#), page 10084

**Réponse publiée au JO le** : [4 février 2020](#), page 900